

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Un cadre de vie pour une meilleure santé à Magny-sur-Tille

« Action - Retour d'Expérience »

Magny-sur-Tille



Un cadre de vie
pour une meilleure
santé à Magny-sur-Tille

1. La collectivité

Nom: Magny-sur-Tille

Adresse: 1 rue de l'abreuvoir - 21110 Magny-sur-Tille

Type de collectivité ou territoire: Commune

Site internet: <https://www.magny-sur-tille.fr/>

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) : <https://www.facebook.com/pages/category/Public---Government-Service/Magny-sur-tille-21110-10150118108990578/>

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) : Plan Climat communal et métropolitain - Dijon métropole OMS

Typologie de territoire : Périurbain

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 880 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Un cadre de vie pour une meilleure santé à Magny-sur-Tille

Contexte : Magny-sur-Tille est un "village métropolitain", offrant la campagne aux portes de Dijon Métropole.

Sa forte ruralité de 1050 hectares est marquée jusqu'alors par des cultures céréalières et oléagineuses intensives pratiquées par un nombre réduit d'exploitations agricoles et par des espaces naturels (70 ha étangs issues d'anciennes gravières) utilisés par un petit nombre pour la pêche et jet ski.

Depuis 2010, par son plan Climat communal, la municipalité s'est engagée dans une démarche développement durable avec un plan d'actions étoffé qui concerne à la fois le village, sa voirie, ses équipements mais aussi une vaste zone naturelle dénommée « Espace des Pâtis ». Un chemin de randonnée permet de la parcourir depuis la salle des fêtes jusqu'au fond des étangs communaux en passant par les jardins communaux, arboretum, verger, maraîchage bio offrant une palette d'ambiance nature très diversifiée.

La municipalité vise à offrir un cadre de vie apaisé, plus sain à une population qui se renouvelle et recherche en dehors de ses temps de travail, des espaces, calmes, naturels et "régénérants".

Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :
PCAET communal et métropolitain

Description/objectifs de l'action en santé-environnement : - 2009 Extinction de l'éclairage public de 00h00 à 6h00 :

Cette extinction de plus de la moitié de la nuit permet d'allier nuit apaisée et activités en début de nuit et au petit matin. En réduisant fortement la pollution lumineuse, elle restaure les rythmes naturels de la nuit favorisant les cycles du sommeil et la biodiversité nocturne. Un exemple constaté : le retour des chauve-souris et moins de moustiques. A l'échelle d'un village, l'extinction de l'éclairage n'a pas d'influence sur l'insécurité (pas plus, pas moins de cambriolages) mais en revanche, elle réduit fortement les tapages nocturnes et incivilités locales, instaurant un calme propice à la récupération.

- 2012 Vitesse réduite dans tout le village pour un village apaisé :

La vitesse 30 km/h a été instaurée dans toutes les rues du village et même certaines sont en zone 20 de circulation partagée avec les piétons et cyclos. Cette circulation apaisée à quelques secondes de chez soi permet une conduite plus calme, moins stressée, moins bruyante et plus respectueuse de l'environnement.

- 2012 Favoriser les modes doux et l'exercice physique :

Les enfants de la maternelle et de la primaire vont à la cantine à pied jusqu'à la salle des fêtes ayant ainsi au moins 2 fois 10 minutes de marche dans la journée, (lutte contre l'obésité).

Des cheminements dans le village et des circuits de randonnée dans « l'espace des patis » permettent à chacun une activité physique de marche, course à pied ou vélo.

Des installations ont été mises en place également :

- 5 zones de jeux pour enfants : écoles maternelles et primaires, salle des fêtes, médiathèque et verger,
- un terrain multi-sports synthétique très prisé, un terrain de football et un court de tennis ouvert en permanence.

- 2018 Installation d'un maraîchage bio et création d'une AMAP :

La commune a décidé d'installer des producteurs bio en limite du village sur 2.5 ha puis sur 5 ha pour diminuer les produits chimiques dégradant la qualité de l'air (pulvérisation) et a favorisé l'émergence de permaculture à 2 endroits en limite du village également.

Une cinquantaine de familles de Magny sur Tille ont adhéré à l'AMAP. Soit 1 sur 6 qui bénéficie toute l'année des vertus des légumes bio, de saison, acteurs d'une alimentation bénéfique à la santé.

Et des jardins communaux, non clôturés et accessibles à tous, sont loués à des particuliers qui peuvent ainsi cultiver leur propre potager (sans pesticides). Mais bien d'autres habitants ont leur propre potager sur leur parcelle.

- 2008 Favoriser le retour à la nature- lutter contre le syndrome du manque de nature :

- Un arboretum est né en 2008 d'un projet éducatif qui a permis à un groupe de lycéens de venir aménager un puits à carbone à l'entrée du village, aux abords des jardins communaux. Cet arboretum est composé d'essences arboricoles variées et est aujourd'hui géré par une association locale : EcoMagny.

- La commune est propriétaire d'une trentaine d'étangs, issus de sablières. La grande majorité des étangs sont de petites tailles et arborés. Ils sont loués aux Magnytillois pour l'activité de pêche ou détente. Trois étangs sont de grandes tailles : un est loué à un comité d'entreprise pour pêche et détente, le second est utilisé et entretenu par l'association « Pêche à Magny » avec une partie en réserve naturelle. Le troisième, l'Étang de la Garenne est le plus proche du village. L'activité de jet-ski a été arrêtée par la municipalité et il fait maintenant l'objet d'un projet de mise en valeur environnementale et de préservation d'un espace naturel favorisant la biodiversité devenant ainsi :

- Un lieu préservé, dédié à la nature, dans lequel les activités humaines ne seront pas (ou peu) gênantes pour les autres espèces qui y vivent ; un lieu de reconquête de la biodiversité

- Un lieu de réconciliation avec la nature, fédérateur pour les habitants du village, un objet de "fierté" collective ;

- Un lieu de bien-être territorial où chacun pourra venir s'y ressourcer et y apprécier le calme et la tranquillité.

Le programme a débouché sur la création d'un observatoire ornithologique.

- 2018 Des parcours Rando au sein de la nature :

Des parcours ont été créés afin de "visiter" toutes ces actions. L'utilisation des chemins communaux permet aux habitants de pratiquer une activité physique régulière seuls ou en famille (marche, course à pied, vélo...). Ainsi la commune encourage la mobilité active, facteur d'amélioration de la santé publique.

- 2009 Une communication et des événements :

Une revue municipale trimestrielle relate très régulièrement toute cette démarche de développement durable et incite à y participer. Les cérémonies tels que celles des vœux, 14 juillet et inaugurations sont des occasions de passer également les messages, de même que l'organisation d'événements festifs en particulier avec les enfants (donc les parents), exemples : mise en place des ruches, ballades nocturnes dans le village éteint à l'occasion du « jour de la nuit » etc...

Résultats attendus ou observés de l'action : Sensibiliser, rendre conscient un maximum d'habitants qu'un style de vie sain, apaisé, actif physiquement et en lien avec la nature est source de bonne santé et offre un cadre de vie agréable.

De plus en plus d'habitants participent ou apprécient ce cadre et entendent le préserver dont des jeunes. L'étang est devenu un point remarquable, apaisant, « régénérant » d'un des circuits de randonnée de la commune.

Populations "cibles" de l'action : - Habitants du village et leurs enfants. Et plus largement, habitants de la Métropole,

- Population scolaire (sensibilisation à la protection et aux bienfaits de la nature, etc),

- Population en situation de vulnérabilité (personnes âgées (EHPAD, etc), personne en situation de handicap).

Facteurs de réussite de l'action :

- Volonté communale,

- Soutiens financiers de la Région et du Département,
- Implication des habitants et en particulier d'Ecomagny, association locale.

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : plus de 1 an

Année de mise en œuvre de l'action : 2012

Dispositif d'évaluation de l'action : Non

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : Taux de vacance des logements inférieur à 2%.

Thématique(s) : Agriculture (rurale, urbaine),Alimentation,Aménagement, urbanisme, transport/mobilités,Biodiversité, nature en ville,Etat des lieux, diagnostic,Information, pédagogique, concertation, promotion de la SE,Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...),Populations sensibles/vulnérables

Mots-clefs : activité physique, participatif, bien-être, nature, sain, cadre de vie,

3. Montage

Gouvernance : La municipalité maire et adjoints ont principalement mené les différentes étapes et ont été moteur.

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) associatif(s) : Ecomagny
- Partenaire(s) public(s) :
 - Dijon Métropole,
 - Université de Bourgogne.
- Partenaire(s) financier(s) :
 - Conseil régional BFC,
 - Conseil départemental de la Côte d'Or.

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

